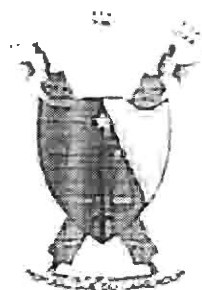


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
.....
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
.....
MINISTERE DES MARCHES PUBLICS
.....
DELEGATION REGIONALE
DE L'EXTREME-NORD
.....
COMMUNE DE GOBO
.....
COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES
.....



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
.....
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
.....
MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS
.....
REGIONAL DELEGATION
OF FAR-NORTH
.....
COUNCIL GOBO
.....
CONSTITUTIONAL TECHNICAL STAFF
.....

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 005 2023/AONO/C-GOBO/CIPM/ BEC
DU 22/03/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DU CAMPMENT MUNICIPALE DE GOBO (PHASE 1)
DANS LA COMMUNE DE GOBO, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTREME-
NORD.

Financement: Budget d'investissement Public du MINDEVEL (exercice 2023)

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution des **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DU CAMPMENT MUNICIPAL DE GOBO (PHASE 1)** Département du Mayo-Danay de la Commune de GOBO, l'Etat Contrainte à passer en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires
- Les terrassements
- Les fondations
- Les maçonneries - élévations

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois à compter de la date de la commande des travaux. Ce délai comprend les périodes de repos, toutes les interruptions et les retards diverses et doit être accompli de la date de notification de l'Offre de l'Etat de commencer les travaux.

4. Allotissement

Les travaux concernent un lot unique à savoir:

Lot unique : "TRAVAUX

DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DU CAMPMENT MUNICIPAL DE GOBO (PHASE 1)

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel d'opération à l'issue des études préparatoires est de 10 500 000 (dix millions cinq cent mille francs CFA).

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupements d'entreprises de droit camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civ.

Pour le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leur offre les informations authentiques ou permettant de vérifier les données fournies par les prestataires des services, afin d'être approfondie et objective de leur dossier.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du 1^{er} IDDEVÉL (DGD-I) Exercice 2023

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans pièce n° 2 du DAO, une somme de 400 000 (quatre cent mille) francs CFA pour ce lot unique et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Gobo BP. 02 Gobo, Tél : 696220357/ 696383666, dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu à la Commune de Gobo, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 60 000 (soixante mille) francs CFA payable à la Recette Municipale de Gobo

11. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Commune de Gobo au plus tard le 14 AVRIL 2023, date limite de réception des offres à 13 heures et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 005/2023/AGNOIC-GOBO/CIPM/ BEC
DU 22 MARS 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DU CAMPMENT MUNICIPALE DE GOBO (PHASE 1) DANS LA COMMUNE DE
GOBO, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

Le support de publication habilité (JDM, CAMEROON-TRIBUNE).

Au Trésor Public pour les Administrations publiques et Collectivités territoriales décentralisées et dans le Compte spécial CAS-ARMP n° 335938 à la BICEC pour les Etablissements publics administratifs, Entreprises du secteur public et parapublic, CUY, CUD

13. Ouverture des plis

L'ouverture de tous plis se fait en un (01) seul temps.

L'ouverture des offres aura lieu le 14/04/2023 à 14 heures précises par la Commission interne de passation des marchés Publics placée auprès de la Commune de Gobo à la Salle des actes

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée

14. Critères d'évaluation

14.1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire

Il s'agit notamment

- Absence de la caution de soumission.
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures (sous détail de prix bordereau des prix unitaires),
- Non satisfaction de 29 critères essentiels sur 42.
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Non-conformité du modèle de soumission

14.2 : Critères essentiels

Les critères dix essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur

- Présentation sur 03 critères ;
- Personnel de l'encadrement de l'entreprise sur 12 critères ;
- Matériel de chantier à mobiliser sur 06 critères ;
- Méthodologie d'exécution sur 11 critères ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 10 critères

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Gobo, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres

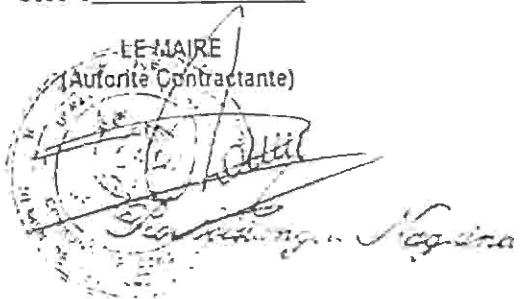
Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Commune de Gobo, BP. 02 Gobo, Tél : 696220357/ 696382666

Gobo le 22 Mars 2024

LE MAIRE
(Autorité Contractante)



Guillaume Nguira

COPIES:

- MINMAP/DGMI (pour information)
- PREFET MAYO-DANAY (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CIPM/GOBO (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)